|  |
| --- |
| **Mouvement Y’en a Marre**  **MEMORANDUM**  ***«Pour un nouveau report de la date butoir des inscriptions sur les listes électorales»*** |

Monsieur le ministre,

Le premier acte que vous avez posé après votre nomination au poste de ministre chargé des Elections, fut la demande faite au président de la République en faveur d’un report (de 15 jours) du délai de clôture des inscriptions sur les listes électorales. L’impératif, selon vous, est de permettre au maximum de citoyens de pouvoir s’inscrire sur les listes électorales. *«J’ai constaté, qu’au niveau des commissariats de police, il y a de longues files d’attente, la plupart des jeunes en âge de voter. C’est pourquoi, j’ai décidé de proposer au chef de l’Etat une deuxième prolongation de la période des inscriptions»*, disiez-vous. Nous apprécions cette initiative à sa juste valeur.

Ces jours supplémentaires ont, certes, permis d’accroître le nombre de Sénégalais inscrits, mais la situation n’a pas globalement évolué sur l'ensemble du territoire national. Beaucoup de nos concitoyens peinent encore à s'inscrire sur les listes électorales. En ce jour de clôture des listes, il subsiste des difficultés à gérer la forte affluence de populations, notamment jeunes, désireux de s’acquitter de leur devoir civique. Les populations n’ont pas été suffisamment informées sur l’ouverture des inscriptions, encore moins sur où et comment s’inscrire. A ces dysfonctionnements s’est ajouté le débordement des postes de Police pour l’obtention de Cartes nationales d’identité, et l’insuffisance de commissions mobiles.

Le résultat est vérifiable à ce jour sur le terrain. Les files d'attente se sont allongées au fil des jours. Des milliers de citoyens restent à quai, malgré leur volonté et leur détermination à surmonter tous les écueils, pour obtenir le sésame. En témoignent ces longues journées passées sous le soleil devant les commissariats de Police, et les nuits blanches pour espérer faire partie du lot sélectionné pour déposer une déclaration de perte de leur pièce d’identité. Le saviez-vous ? Dans certains postes de Polices, les citoyens sont convoqués à minuit pour se faire inscrire sur une liste d’attente. Le dispositif mis en place par les services du ministère de l’Intérieur satisfait difficilement la forte demande journalière. On accuse les Sénégalais, à tort ou à raison, d’avoir la réputation d’attendre toujours le dernier moment pour se lever, mais cette supposition facile ne peut être un prétexte pour les priver de leur droit.

Vous conviendrez avec nous, M. le ministre, qu’avec tous ces problèmes répertoriés, clôturer les listes à ce jour du 16 août 2011 priverait beaucoup de nos concitoyens de leur droit civique. Nous espérons que cela n’est pas votre volonté.

M. le ministre, notre démarche d’aujourd’hui s’inscrit dans notre combat citoyen entamé depuis le 16 janvier dernier, visant à impliquer la majorité des Sénégalais dans la conduite de notre projet démocratique. C’est ce qui a inspiré notre campagne d’incitation des jeunes à s’inscrire sur les listes électorales, Daas Fanaanal, Ma carte mon arme. C’est aussi ce qui motive notre position impartiale de rester équidistant des formations politiques.

Par cette démarche, le mouvement Y’en a Marre sollicite auprès de votre autorité un nouveau report du délai des inscriptions sur les listes électorales. Un nouveau délai de quarante cinq jours (45 jours) nous semble raisonnable, pour donner l’opportunité à tous les Sénégalais qui le souhaitent d’avoir leur carte d’électeur.

Dès votre nomination, vous vous êtes engagé à respecter scrupuleusement le code électoral. Cette demande, si vous l’acceptez, vous placera au rang de ces Sénégalais qui œuvrent pour l’émergence d’une démocratie participative, seule gage d’une paix durable.

Nous savons qu’une telle décision relève des compétences du président de la République, mais votre statut de ministre chargé des Elections vous confère les prérogatives d’en faire la demande, comme ce fut le cas au lendemain de votre nomination.

Dakar, le 16 août 2011